



Respect de la loi Hoguet

Vinea Transaction Vallée du Rhône est titulaire d'une carte professionnelle depuis sa création.

Attestation d'assurance de la RCP (loi du 2 janvier 1970 - décret du 20 juillet 1972) :

Notre agence a souscrit à un contrat d'assurance comportant des garanties au moins équivalentes à celles prévues par l'arrêté du 1er septembre 1972.

Responsable local : Gilles MARTIN

RCS : RCS Avignon – 917 897 563

Structure : SAS

Capital : 10 000 €

Carte professionnelle et CCI de délivrance : Carte professionnelle n° CPI 8401 2023 0000 00008, délivrée par la CCI de Vaucluse.

Garantie financière : Transaction su immeubles et fonds de commerce – Non détention de fonds.

Attestation d'assurance de la RCP (loi du 2 janvier 1970 - décret du 20 juillet 1972) :

Délivrée par GAN Assurances

Adresse du siège :

1 Bis rue Joseph Ducos – 84230 Châteauneuf-du-Pape

Tel : 04 90 32 04 29

E-Mail : gmartin@vineatransaction.com

La rémunération de Vinea Transaction Vallée du Rhône est définie par le barème suivant calculé en montant Hors Taxes (TVA à 20 % en sus) sur les valeurs brutes des actifs ou sur le montant total de la transaction lorsque celle-ci est réalisée sur une propriété en nom propre.

Montant HT de cession des Biens	Honoraires HT	Honoraires TTC
Moins de 190 000	Forfait de 15 000 €	Forfait de 18 000 €
de 191 à 300 000	8%	9,60%
de 301 à 600 000	7%	8,40%
de 601 à 1 200 000	6%	7,20%
Plus de 1 201 000	5%	6,00%

La rémunération sera payable au jour de la signature des actes définitifs et sera à la charge de l'acquéreur.